



LOISIRS ADULTES INFORMATION

Tout d'abord, pour participer aux loisirs, je dois :

- ✓ Avoir réglé ma cotisation annuelle de 10€.
- ✓ Renvoyer ma fiche d'inscription à l'Action Associative avant la date indiquée de préférence à : action.associative@arimc-ra.org ou par courrier postal.

Les bénévoles qui vous accompagnent lors de ces sorties ne sont pas de professionnels de l'accompagnement. Il est préférable de venir en fauteuil manuel, voire impératif lors de certaines sorties qui sont peu accessibles.

Il est confortable de prévoir un document expliquant les spécificités de votre prise en charge et de penser à prendre avec vous le matériel nécessaire (protections, nécessaire pour l'aide au repas etc).
Aucun matériel n'est prévu par l'Action Associative.

• LES SORTIES EN SOIREE

Pour les résidents des établissements, les transports seront de nouveau assurés par la société Perraud. L'Action Associative se charge de réserver le transport et vous informera des horaires de passage. A ce jour, c'est également l'Action Associative qui prend à sa charge le coût des transports. Afin de réduire les coûts de ces transports, les sorties sont réparties par établissement (ou établissements de même secteur). Pour information, le coût moyen d'une prise en charge aller-retour pour une personne est d'environ 50€
Nous vous demandons une participation aux frais de transport de 8€ par sortie.

Pour les externes, merci de nous signaler si vous venez par vos propres moyens ou par Optibus.

Actuellement, les résidents du foyer Anne Floriet ne participent pas aux loisirs, mais toute inscription sera prise en compte.

PETIT RAPPEL SUR LE FONCTIONNEMENT DES SORTIES EN SOIREE :

- ✓ Pour les restaurants, pub, cinéma, glaces : le règlement s'effectue en espèces le jour de la sortie. Il est préférable d'avoir l'appoint en espèces à remettre aux accompagnateurs.
- ✓ Pour les spectacles, je valide mon inscription 10 jours avant la sortie en faisant parvenir mon règlement à l'Action Associative : soit par chèque (libellé à l'ordre de l'ARIMC), soit en espèces.
- ✓ Je pense à ajouter la participation aux frais de transport (8€) au paiement de la sortie selon les modalités de règlement citées ci-dessus.

• LES SORTIES DE WEEK-END

Des week-ends font leur apparition dans le programme. Nous ne pourrons inscrire tout le monde sur les premiers week-ends mais feront au mieux pour que chaque personne désireuse puisse participer.

- ✓ L'heure et le lieu de rdv sont à respecter impérativement. La personne participante doit se charger d'organiser son trajet lieu de vie-lieu de rdv à l'aller comme au retour.
- ✓ Il est très important de respecter les dates d'inscription et de règlement.
- ✓ Vous aurez besoin de partir avec un pilulier pour le week-end accompagné d'une notice claire précisant votre traitement médical.
- ✓ Votre inscription pourra être refusée si ces conditions ne sont pas respectées.

NB :

- ✓ Pas de prise en charge médicale, infirmière ou kiné lors des WE
- ✓ Pas de matériel médicalisé (chaise douche, lit-douche, lit médicalisé, lève-personne)
- ✓ Pour rappel, deux autres groupes de week-ends existent également, avec des fonctionnements différents puisque les participants viennent de manière régulière. Si vous souhaitez avoir plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter l'Action Associative.